



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 10004

Texte de la question

M Gilbert Le Bris attire l'attention de M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la situation financière des élèves de quatrième année des écoles nationales de la marine marchande, à la suite d'un décret publié au Journal officiel le 19 avril 1988. Il l'informe que ce texte a entraîné une baisse substantielle de la rémunération de ces élèves et a même conduit certains d'entre eux à démissionner faute de ressources financières suffisantes. Aussi il lui demande quelles mesures peuvent être envisagées afin d'atténuer la portée de ce texte et ainsi permettre aux élèves des écoles nationales de marine marchande de poursuivre leur formation dans les meilleures conditions.

Données clés

Auteur : [M. Le Bris Gilbert](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10004

Rubrique : Transports maritimes

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 858